



## **PROCES-VERBAL de la réunion du comité syndical du lundi 15 janvier 2024 à 9h00**

### **ETAIENT PRESENTS**

ABERLENC Christian – Saint André le Puy  
BERGER Pascal- Saint-André-Le-Puy  
EYRAUD Catherine – Marclopt  
JAY Christophe – Saint Laurent la Conche  
LAFFONT Jacques – Bellegarde en Forez  
LECLERCQ Gérard – Cuzieu  
LICTEVOUT François-Xavier - Rivas  
MARCHAND Sylvain – Montrond les Bains  
PERCET Serge- Montrond les Bains  
PICARD Christian – Bellegarde en Forez  
RASCLE Jean-François – Cuzieu  
ROCHETTE Georges - Montrond les Bains

### **Absents excusés représentés**

ROCHETTE Georges – Montrond les Bains  
MEUNIER David-Bellegarde en Forez

### **Absents excusés**

ACHARD Jean - Saint-André-Le-Puy  
GRANJON Vincent – Cuzieu  
OULION Emmanuel-Marclopt  
PHILIPPE Marie France – Rivas  
POYADE Jean-Luc – Saint Laurent la Conche

### **Secrétaire élu pour la session**

PICARD Christian

Le quorum (plus de la moitié des 18 membres du Comité syndical), étant atteint, la séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 11 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

### **Ordre du jour :**

1. Ouverture de crédit par anticipation pour le service de l'eau
2. Ouverture de crédit par anticipation pour le service de l'assainissement
3. Mission de contrôle d'affermage du service de collecte de l'assainissement et de l'eau potable pour l'exercice 2024 - Approbation du contrat avec IRH Ingénieur Conseil
4. Centre de Gestion de la Loire - Service Pole sante au travail – Approbation de la convention d'Adhesion aux prestations

## 1/ 24-01-01 - OUVERTURE DE CREDITS PAR ANTICIPATION POUR LE SERVICE EAU

Monsieur le Président expose au Comité Syndical qu'en application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et jusqu'à l'adoption du budget 2024, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiements prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

De ce fait, M. le Président propose à l'assemblée délibérante que l'on autorise, avant le vote du budget primitif 2024, l'ouverture de crédits d'investissement par anticipation pour le service eau et d'abonder les programmes suivants :

N° de programme	Compte	Intitulé du Programme	Ouverture de crédits exceptionnels
9840	2315	Réhabilitation ouvrages AEP (SPS)	500.00
9868	2031	Etude diag des pressions	20 000.00 €
9922	2315	Travaux d' Eau potable- Saint Laurent Thoranche	2 000.00 €
9929	2315	Travaux d' eau potable – Montrond Rue Adamas	15 000.00 €
9930	2315	Travaux d' eau potable – Bellegarde Rue des Ecureuil	5 000.00 €
9931	2031	Etude faisabilité SYPROFORS	15 000.00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>57 500.00 €</b>

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à se prononcer.

Ouï et délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- ☼ Adoptent l'ouverture par anticipation des crédits de dépenses d'investissements pour le service eau tels qu'énoncés ci-dessus et conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- ☼ Disent que les crédits ouverts seront repris au budget 2024.

## 2/ 24-01-02 - OUVERTURE DE CREDITS PAR ANTICIPATION POUR LE SERVICE EAU

Monsieur le Président expose au Comité Syndical qu'en application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et jusqu'à l'adoption du budget 2024, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiements prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

De ce fait, M. le Président propose à l'assemblée délibérante que l'on autorise, avant le vote du budget primitif 2024, l'ouverture de crédits d'investissement par anticipation pour le service assainissement et d'abonder les programmes suivants :

N° de programme	Compte	Intitulé du Programme	Ouverture de crédits Exceptionnels
9953	4581	Travaux d'eaux pluviales -Rue du Geyser	7 000.00 €
9959	2031	Travaux d'eaux usées- Bellegarde Rue des Charaites	2 000.00 €
9959	4581	Travaux d'eaux pluviales- Bellegarde Rue des Charaites	2 000.00 €
9973	4581	Travaux d'eaux pluviales- Saint Laurent la Conche Thoranche	1 200.00 €
9984	2315	Travaux d'eaux usées- Montrond Rue Adamas	25 000.00 €
		TOTAL	37 200.00 €

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à se prononcer.

Où et délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- ✱ Adoptent l'ouverture par anticipation des crédits de dépenses d'investissements pour le service assainissement tels qu'énoncés ci-dessus et conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- ✱ Disent que les crédits ouverts seront repris au budget 2024.

3/ 24-01-03 - MISSION DE CONTROLE D'AFFERMAGE DU SERVICE DE COLLECTE DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2024 - APPROBATION DU CONTRAT AVEC IRH INGENIEUR CONSEIL

Monsieur le Président rappelle que, depuis le 1er janvier 2014, le syndicat a mis en place le suivi des contrats de délégation de service public de l'eau potable et de l'assainissement signés le 24 décembre 2013. Cette mission a été attribuée au bureau d'étude IRH Ingénieur Conseil.

Il propose aux élus présents le renouvellement de cette mission d'assistance technique, juridique et financière relative au contrôle du délégataire en charge de l'exploitation du service de l'eau potable et de l'assainissement.

Il présente le projet de contrat proposé par le bureau d'étude IRH Ingénierie sur le renouvellement de cette mission pour l'année 2024.

La mission de contrôle comprend :

- une mission relative au suivi des dispositions contractuelles aux plans technique, économique et financier ;
- l'analyse et le contrôle des comptes-rendus techniques et financiers du délégataire ;
- l'établissement des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service du Président ;

Le montant de la prestation s'élève à 8 625 € HT.

Monsieur le Président énonce le fait que la société SAUR verse chaque année, à partir du 1er janvier, une redevance pour ces frais de gestion et de contrôle comme indiqué dans les contrats de Délégation de Service Public.

L'avis du Comité Syndical est sollicité sur ce dossier.

Oui et délibéré, à l'unanimité, les membres du Comité Syndical :

- ✿ Approuvent la mise en place de la mission de suivi des contrats de délégation ainsi que la mission de contrôle financier des services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2024, proposé par le bureau d'étude IRH Ingénieur Conseil,
- ✿ Autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant aux missions citées ci-dessus, dans le respect des crédits budgétaires et de la commande publique,
- ✿ Disent que les crédits seront prévus aux budgets eau et assainissement.

4/ 24-01-04- CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE - SERVICE POLE SANTE AU TRAVAIL – APPROBATION DE LA CONVENTION D'ADHESION AUX PRESTATIONS

La séance est levée à 10h00.

Le Président

M LAFFONT Jacques



Le secrétaire de séance

François-Xavier LICTEVOUT

